

AFFAIRE N° 10. - Autorisation de passer un marché avec la SOCIETE
FREPA pour la fourniture d'HUILE nécessaire au fonctionnement des Cantines
Scolaires pendant l'année 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un marché avec la SOCIETE FREPA pour la fourniture de 3 000 kg d'HUILE nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant l'année 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.